



## Formation technique – GESTION & ADMINISTRATIF

Je déclare pour 2021 ma TVA annuelle et mes revenus professionnels au microbénéfice agricole.

Lundi 04 avril 2022, de 9h00 à 17h00, en présentiel, salle de formation au Cannet des Maures (83)

Inscriptions jusqu'à 7 jours avant le début de la formation.

### Coût de la formation :

154€ pour 7h de formation

### Pour les cotisants VIVEA :

Prise en charge totale de la formation par VIVEA, dans la limite de 2250€ par an et par contributeur

### Financement CPF/Pôle

### Emploi/OPCO /autres :

Nous consulter

### Indicateur de résultat :

90% de satisfactions sur les formations de ce type, organisées par l'ADEAR13.

### Objectifs de la formation :

Préparer les déclarations fiscales annuelles concernant la TVA et les revenus au micro-bénéfice agricole en vue de les déposer de façon autonome.

### Public visé :

Cette formation s'adresse aux agriculteurs et agricultrices installés, du Var et départements limitrophes, déclarer eux-mêmes leur TVA annuelle et leurs recettes micro-BA pour l'année 2021.

### Prérequis :

Être installé.e, avoir ses factures et pièces comptables 2021, être assujetti.e à la TVA annuelle, relever du régime d'imposition au micro bénéfice agricole.

### Renseignements et inscriptions :

Florentine DUJARDIN

MIN51 – 15 avenue Pierre Grand – 84953 CAVAILLON Cedex-

Tél. 06 12 09 90 13 – florentine.dujardin@ardearpaca.org



Une formation organisée par l'ARDEAR PACA

N° Organisme de formation : 93840372284

Retrouvez nos formations sur : [www.inpact-paca.org](http://www.inpact-paca.org)



## Formation technique – GESTION & ADMINISTRATIF

Je déclare pour 2021 ma TVA annuelle et mes revenus professionnels au microbénéfice agricole.

Lundi 04 avril 2022, de 9h00 à 17h00, en présentiel, salle de formation au Cannet des Maures (83)

### Modalités pédagogiques :

Exposés sur les parties théoriques, travail en sous-groupes, restitutions collectives.

Apprentissage par expérimentation.

Chaque stagiaire vient avec ses pièces comptables.

### Moyens d'encadrement :

Florentine DUJARDIN, animatrice-formatrice

### Modalités d'évaluation :

Auto-évaluation par chaque stagiaire en fin de formation,

Questionnaire de satisfaction.

**Une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire à la suite de la formation.**

### Accès aux personnes en situation de handicap :

Nous contacter en amont de la formation pour prévoir les adaptations.

## Programme de la formation :

### Préparer les déclarations de TVA et revenus professionnels :

En tenant compte des obligations fiscales et comptables :

- Organiser le classement des pièces comptables,
- Construire un outil de travail (papier ou informatique) pour préparer la déclaration de TVA et la déclaration des recettes relevant du micro bénéfice agricole.

### Compléter sa déclaration de TVA annuelle :

- Calculer la taxe ADAR,
- Renseigner les formulaires de déclaration de TVA et, le cas échéant, de demande de remboursement d'un crédit de TVA.

### Compléter sa déclaration de revenus professionnels :

- Déterminer les revenus imposables au microbénéfice agricole,
- Renseigner le formulaire de déclaration de revenus avec mes recettes agricoles,
- Renseigner la Déclaration de Revenus Professionnels pour la MSA

### CREDIT D'IMPÔT A LA FORMATION

Le crédit d'impôt pour la formation des dirigeants d'entreprise est un dispositif au profit de toutes les entreprises relevant d'un régime réel d'imposition sur les bénéficiaires (impôt sur le revenu ou sur les sociétés). Il est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

### ETRE REMPLACÉ POUR SE FORMER

Certains départements/régions ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût du service de remplacement lorsque vous venez en formation.

Plus de renseignements : [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)